

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 12.50
COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX 11 c 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ETRANGER : Un an Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.031
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES
MARTIGNY 61.031
PUBLICITAS S. A., SION 236

ANNONCES (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct.; SUISSE : 10 ct.; ETRANGER : 10 ct.
Réclames (le mm.) CANTON : 20 ct.; SUISSE : 30 ct.; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux
11 c 485, Sion

Régie des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Lettre de Berne

Le financement des grands travaux

(De notre correspondant particulier)

Pourquoi ne pas le dire, ce vaste, trop vaste plan de « grands travaux » n'a pas bonne presse, tout particulièrement en Suisse romande, où l'on constate avec une compréhensible amertume que le plus clair de ces ouvrages cyclopéens sera exécuté en Suisse centrale et orientale, et où l'on fait les plus expresses réserves au sujet du financement de toute l'affaire.

Le Conseil national avait la tâche ardue, au cours de cette dernière semaine de session, d'approuver les modalités de cette couverture financière. Tâche ardue, disons-nous, car ce n'est pas de gaité de cœur que l'on vote un crédit de plus de deux cents millions pour des travaux civils d'une utilité discutable, du moins par les temps qui courent, alors que le budget de dépenses ordinaires atteint et dépasse même le chiffre record de 600 millions de francs.

L'« impôt compensatoire » est le plus critiqué de ces modes de couverture. Déjà au sein de la commission parlementaire, une vive opposition s'était manifestée contre cette fiscalité exceptionnelle, qui frapperait les grands magasins sans soulagier la classe moyenne.

On songeait aussi aux intérêts des fiscs cantonaux et communaux, qui feraient une part des frais, puisqu'ils se trouveraient privés d'une matière fiscale d'une notable importance.

Et tout cela au grand dam du consommateur, qui se trouvera être en dernière analyse l'éternel sacrifié.

Ces appréhensions ont trouvé des échos sous la Coupole. M. Huber, défenseur attitré des coopératives, a plaidé en leur faveur un abaissement de 50 % du taux qui devait les frapper, après qu'on les eut intégrées dans la masse des nouveaux contribuables. Il a eu facilement gain de cause, comme bien l'on pense.

M. Walder, un des lieutenants de M. Duttweiler, a demandé que cet impôt pût être défalqué dans le calcul du revenu imposable, en figurant dans les frais généraux de l'entreprise mise à contribution.

En vain, MM. Picot, Lachenal et Seiler, directeur des finances de Bâle-Campagne, prirent-ils la défense des intérêts et de la souveraineté fiscale des cantons. On passa outre avec entrain.

Finalement, l'ensemble du projet fut voté, avec une visible résignation, par la majorité du Conseil national.

On déplorera vivement que, contrairement à l'avis de M. le conseiller national Crittin, cette fiscalité impopulaire d'entrée de cause doive être soumise à l'assentiment du peuple et des Etats conjointement avec les crédits pour le renforcement de la défense nationale. Celle-ci devait planer au-dessus des contingences fiscales et ne pas souffrir d'un apparentement dont elle subira un fatal préjudice.

Le prélèvement sur le « bénéfice comptable » réalisé par la Banque nationale n'avait pas meilleure presse. Le Conseil fédéral avait hautement proclamé, à plusieurs reprises, que ce fonds devait servir de masse de manœuvre, destinée à déjouer les entreprises de la spéculation internationale contre notre franc.

Aujourd'hui, on décide avec une légèreté quelque peu déconcertante de procéder à un prêt qui ressemble comme un frère à un prélèvement. 75 millions à la Confédération, 75 millions aux cantons. Bon appétit, Messieurs !

Sur un plan tout différent, notre ami M. le conseiller national Rochat fut singulièrement mieux inspiré en demandant au Conseil fédéral, par voie de motion, de fournir une interprétation authentique de la prescription contenue dans son arrêté d'urgence sur les menées étrangères contre la sécurité de l'Etat, qui édicte des peines pécuniaires et même privatives de liberté contre ceux qui auront bafoué systématiquement les bases mêmes de nos institutions démocratiques.

Oh ! certes, nous ne sommes pas de ceux qui pactisent avec les détracteurs professionnels de notre régime et de son fonctionnement et qui à propos de tout et de rien trouvent que nous sommes une république pourrie, dirigée par des politiciens dévoyés et pitoyables.

Le peuple se charge, de temps en temps, de « remoucher » ces Cassandres acariâtres.

De là à sévir contre ces perpétuels aigris, il y

a une marge qu'on ne saurait négliger sans tomber dans une autre très grave erreur, celle de créer chez nous le délit d'opinion. Or, la liberté de conscience et d'opinion est un bien démocratique si précieux que la plus légère atteinte à son principe constituerait pour nos libertés un péril dont on ne saurait assez souligner le danger.

M. Rochat a donc eu raison de revendiquer des éclaircissements et des apaisements. Chacun sait, au demeurant, que pas plus l'excellent M. Baumann que ses collègues du Conseil

fédéral ne songent à attenter à une quelconque de nos libertés essentielles, même sous le prétexte de sauvegarder l'indépendance spirituelle du pays.

Mais il est bon qu'une mise au point officielle nous préserve de tout danger ultérieur.

Laissons nos censeurs à leurs rodomontades et à leurs calembredaines et ne permettons pas, ne permettons jamais que la liberté d'opinion soit, sous un prétexte quelconque, mise en veilleuse dans la plus vieille démocratie du monde !

P.

Pour que tous tirent à la même corde...

Le chef des écoles militaires et l'inspecteur de l'armée.

Dans le Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'organisation du département militaire et le commandement de l'armée, il est dit entre autres ce qui suit au sujet de la création du poste de chef des écoles militaires et du poste d'inspecteur de l'armée :

« La hiérarchie militaire comprendrait deux nouveaux postes, dont les titulaires siègeraient dans la commission de défense nationale avec voix délibérative. Voici comment nous concevons les choses :

1) La direction et la responsabilité de l'instruction dans les écoles de recrues et de cadres sont assumées par les chefs d'arme (infanterie, troupes légères, artillerie, aviation et défense contre avions, génie). Ces chefs d'arme relevaient jusqu'ici directement du chef du département militaire. Pour créer l'uniformité nécessaire en matière d'instruction et de commandement — notamment en ce qui concerne la coopération des armes au combat — et pour réduire le nombre des services relevant directement du chef du département, on réunirait les chefs d'arme en un groupe, à la tête duquel serait placé le chef des écoles militaires. Ce chef aurait également sous ses ordres, pour l'instruction, le chef d'arme des troupes d'aviation et de défense contre avions ainsi que les chefs de service qui, à côté d'autres tâches, ont des troupes à instruire, savoir le médecin en chef, le vétérinaire en chef, le commissaire des guerres en chef. Le chef des écoles militaires répondrait envers le chef du département de l'instruction dans les écoles de recrues et de cadres.

L'importance d'une telle charge exigerait que son titulaire siège dans la commission de défense nationale.

Dans les cours de répétition, l'instruction appartient, en revanche, aux officiers des troupes. Ce sont ici, les commandants de corps d'armée qui répondent envers le chef du département de l'instruction et de l'aptitude de leurs troupes à la guerre.

Ce dualisme de l'instruction dans les écoles de recrues et de cadres, d'une part, et dans les cours de répétition, de l'autre, est, soit dit en passant, une conséquence de notre armée de milices, qui ne connaît ni cadres, ni troupes permanents et qui doit, de ce fait, remettre l'instruction des recrues à un organisme spécial dirigé par des éducateurs permanents, les instructeurs.

Nouvelles du Valais

Noël à l'usine de Chippis. — On nous écrit :

Lundi 19 crt, pour la deuxième année consécutive, la Direction de l'Usine de Chippis invitait les enfants des ouvriers à venir passer quelques instants à Chippis en vue de leur distribuer des cadeaux à l'occasion de la fête de Noël.

Réunis dans une des grandes halles du Laminoir où un grand et magnifique arbre de Noël avait été dressé pour la circonstance, les petits invités reçurent tout d'abord une petite collation, pendant laquelle l'un des éminents directeurs de l'AIAG prononça un touchant discours de bienvenue, témoignage évident des relations amicales qui règnent dans la puissante industrie de Chippis entre la Direction et les ouvriers.

Ensuite l'on procéda à la distribution des cadeaux. Ce fut une joie indescriptible pour ces enfants, joie d'autant plus profonde, car la plupart de ces petits innocents n'auraient peut-être rien reçu, si dans un geste aussi désintéressé que louable, la Direction de l'usine de Chippis n'en avait pris l'heureuse initiative. Mais c'est du délire lorsque l'orchestre composé presque exclusivement

Des deux côtés, l'instruction serait réglée par les mêmes prescriptions, émanant de la commission de défense nationale et à la rédaction desquelles collaboreraient les commandants de corps d'armée et le chef des écoles militaires, c'est-à-dire les chefs responsables des deux groupes.

2) Ce qui manque dans cet organisme, c'est une personnalité — les prescriptions ne sont pas tout — chargée d'assurer l'unité de doctrine et l'application uniforme des prescriptions par les commandants de corps et le chef des écoles militaires, ou, en d'autres termes, entre les cours de répétition et les écoles de recrues et de cadres.

Cette personne serait le titulaire du nouveau poste à créer, celui d'inspecteur de l'armée. Celui-ci assurerait l'application uniforme des prescriptions dans toute l'armée. Il examinerait tout ce qui concerne la préparation à la guerre et posséderait un droit d'inspection étendu. Il sera le vice-président de la commission de défense nationale, le collaborateur immédiat du chef du département dans toutes les questions intéressant l'armée.

Les membres de la commission de défense nationale constitueraient une pépinière suffisante de candidats au poste de général, sans qu'aucun d'entre eux soit forcément prédestiné à cette charge.

En résumé, on aurait ainsi, à côté du chef du département, la commission de défense nationale élargie (inspecteur de l'armée et chef des écoles militaires) et possédant des attributions plus étendues. Devenu le subordonné du chef des écoles militaires, le chef d'arme de l'infanterie n'aurait plus sa place dans la commission de défense nationale. Les commandants de corps d'armée répondraient de l'aptitude à la guerre des troupes organisées dans leur corps, le chef des écoles militaires répondrait de l'instruction dans les écoles de recrues et de cadres. L'inspecteur de l'armée exercerait sur le tout, en qualité de mandataire du chef du département, un droit d'inspection étendu ; il veillerait à ce que les mêmes principes soient appliqués partout.

Cette organisation serait, nous en sommes convaincus, la solution qui assurerait, du point de vue exclusivement militaire, l'unité de l'instruction et de la doctrine et délimiterait clairement les attributions sans instituer un commandement unique de l'armée en temps de paix, ce qui ne répondrait pas aux sentiments de notre peuple, ni à l'esprit de nos institutions. »

des ouvriers entonna sous la direction experte et habile de son directeur le chant : *Mon beau sapin*.

Puis ce fut la rentrée joyeuse et animée de tous ces petits amis de l'AIAG emportant soigneusement sur leur cœur le cadeau cheri et le souvenir d'une inoubliable après-midi.

Que la Direction de l'Usine de Chippis soit chaleureusement remerciée pour tout ce qu'elle fait pour ses ouvriers et pour les enfants de ses ouvriers. Mais, chers amis ouvriers, notez bien qu'un si noble geste mérite de la reconnaissance et surtout de la réciprocité. En conséquence, sachez par votre travail et par l'intérêt qui doit constamment le guider, prouver à votre chère Direction, que tout ce qui la touche vous touche et que vous n'avez qu'un seul but : celui de lui donner pleine et entière satisfaction afin que la collaboration loyale et courtoise qui existe entre la Direction de l'usine de Chippis et ses ouvriers ne soit jamais troublée.

Un ouvrier reconnaissant.

Un gros cambriolage. — L'agent de sûreté Parvex a arrêté l'autre soir un domestique de campagne qui s'était introduit avec effraction dans un magasin des Haudères et y avait dérobé plusieurs milliers de francs en billets de banque.

En passant...

L'année de la convalescence

L'année 1938, nous disait un farceur, n'aura pas été favorable aux journalistes :

Concorde au Gouvernement, paix entre les partis, tranquillité dans la population, tout cela ne se prêtait guère à de sensationnels sujets de polémique.

On aurait tort de supposer cependant que nous regrettons le temps où l'on commençait le récit d'un scandale à la rédaction pour le finir en justice !

Ces déplacements perpétuels du tribunal de l'opinion publique au tribunal d'arrondissement compliquaient bien le travail...

La vie à la fin devenait par trop difficile au chroniqueur auquel on laissait le choix d'abandonner dans le combat sa plume ou ...des plumes !

Il est vrai que ce dur métier comportait de sérieux avantages.

C'est ainsi qu'on apprenait, en écoutant certains témoins, à ne compter que sur soi-même.

— Je vous soutiendrai, nous affirmait l'un d'eux avant un grand procès, et devant le juge il semblait si désespéré que c'eût été plutôt à nous de le soutenir !

Il demandait à retourner à la maison, à réfléchir, et à revenir déposer dans l'après-midi après avoir pris le temps de délibérer de l'affaire avec sa conscience.

Se seraient-ils jamais entendus, elle et lui ? A cette école, on apprenait à connaître exactement la valeur de ses amitiés.

Ce n'est pas toujours très encourageant, vous savez.

Il est vrai, mon Dieu ! qu'on se battait pour l'amour de la vérité, mais tout de même on éprouve à le faire un plus doux plaisir quand elle est belle à voir...

Il faut être honnête :

Pendant plus de dix ans la Presse a dénoncé les abus d'un régime, avec fracas.

Maintenant qu'ils ont à peu près disparu, son devoir est de travailler à un ordre nouveau, sans chercher à envenimer les anciennes blessures.

L'année 1938 aura été l'année de la convalescence.

La collaboration que nous avons accueillie avec scepticisme a reçu la consécration du temps, et elle apparaît aujourd'hui comme un bienfait pour le pays.

Parce que le monde a risqué perdre, au cours de ces derniers mois, la paix, il en sait mieux le prix maintenant.

Sans doute il faut beaucoup de courage pour lutter contre un adversaire.

Mais, pour lui pardonner, n'en faut-il pas davantage encore ?

Ce Noël que nous venons de fêter dans le petit salon, avez-vous songé que nous aurions pu le passer dans la cave ?

Le Valais pourrait être aujourd'hui en état de guerre et il aurait bien tort de l'oublier.

Dans un pays qui a pour devise « Un pour tous, tous pour un » les intérêts purement matériels doivent rester secondaires :

Plutôt que de jouer des coudes, serrons-nous les coudes.

Il y a des gens qui désireraient voir les radicaux et les conservateurs se battre pour leur octroyer des places.

Afin de permettre à un Monsieur de s'asseoir ils voudraient que tout un pays se ...soulevé.

Ce n'est pas raisonnable.

A moins de naître avec un rond de cuir au derrière un tel idéal s'explique assez mal.

Que diable, il serait tout de même insensé qu'on renversât le gouvernement, qu'on bouleversât les populations, qu'on déclençât un conflit général à seule fin d'offrir un fauteuil à quelque aimable ambitieux alors qu'il suffirait de lui donner un lit pour l'envoyer coucher !

Le pays a besoin de tranquillité, d'équilibre et de force, et c'est tout cela qu'il est en train d'acquiescer dans la paix retrouvée.

Qu'on pense un peu, à sa place à lui, celle qu'il doit tenir dignement dans le monde, et qui n'est pas devant une crèche !

A. M.

Annonces ! — Rappelez-vous que le Confédéré ne compte que des abonnés payants, qui lui sont attachés, le lisent assiduellement et achètent chez ceux qui y insèrent leur publicité.

On lit et conserve un journal payant, on parcourt et jette les autres.

Nouvelles du Valais

La nouvelle route de Morgins. — (Corr. part.) Nous avons signalé en son temps la mise en chantier du nouveau tronçon de route reliant la station de Morgins au réseau routier français du Val d'Abondance. Comme nous l'avions dit, ce tronçon emprunte le parcours qui longe le lac de Morgins sur l'autre rive. Il sera à l'abri des avalanches qui chaque année descendaient sur l'ancien tronçon, provoquant des interruptions de trafic fort regrettables.

On a inauguré vendredi le nouvel ouvrage en présence de M. Anthamatten, conseiller d'Etat, chef du Département des Travaux publics, des représentants des autorités forestières du canton et de l'arrondissement de Monthey, ainsi que des autorités communales de Troistorrens et d'une délégation des hôteliers de Morgins.

Il faut féliciter les initiateurs du projet réalisé. Grâce à leur ténacité, Morgins est définitivement à l'abri des inconvénients qui se produisaient chaque hiver. Les automobilistes qui atteignent la station par le Val d'Abondance en seront ravis. Quant aux usagers du nouveau tronçon pendant la saison d'été, ils ne manqueront pas d'apprécier le parcours idyllique que constituera la traversée de la poétique forêt qui descend jusqu'à la rive gauche du lac de Morgins.

Les hôtes de Morgins, ses hôteliers et sa population ont salué avec une joie compréhensible l'heureux aboutissement d'un projet qui leur tenait à cœur.

Chamoson. — *A propos d'une arrestation.* — On nous écrit :

Le *Confédéré* a publié, dans son numéro du 9 décembre 1938, une information particulière disant, entre autres, qu'un braconnier arrêté par les gendarmes avait réussi à s'enfuir par la fenêtre et s'était réfugié dans les mayens de Chamoson, où il continua à vivre de rapines et de produits de la chasse.

Cette relation des faits est inexacte. Il est établi que l'un des braconniers arrêtés a réussi à échapper aux gendarmes, en quittant son domicile par la porte. Au surplus, il ne s'est pas enfui dans les mayens, mais a repris dès le lendemain son travail dans le village, chez son frère, et c'est là que les gendarmes sont venus le chercher la seconde fois. A chacun son dû ; nous ne croyons pas que ces faits puissent donner matière à une histoire de brigands.

Exonération et minimum d'existence. — (Corr. part.) Comme l'a déjà fait ressortir M. Mr. dans un précédent article de ce journal, M. de Chastonay prévoit dans sa nouvelle loi sur les finances, l'exonération de tous les impôts, tant cantonal que communal, pour la fortune dont le produit est affecté à l'entretien des desservants de paroisse. Cette totalité d'exonération, pour des fortunes relativement importantes, jure singulièrement avec le minimum d'existence prévu à l'art. 32. En effet, alors qu'avec la loi actuelle, cette exonération n'existe pas et que d'autre part, le minimum d'existence est prévu à 1000 fr. pour le chef de famille ; M. de Chastonay dans sa nouvelle loi réduit celui-ci à 500 fr. pour le chef de famille et son conjoint. Cette dernière disposition serait-elle prévue pour compenser l'impôt perdu par l'exonération sus-indiquée ?

A notre avis, d'une part cette exonération ne se justifie pas, et d'autre part, le minimum de 500 fr. prévu est dérisoire. Si ces dispositions, préjudiciables au gagne-petit, devaient être maintenues, il n'y aurait pas de raison pour que la loi ne soit pas combattue par la masse laborieuse.

Une autre disposition qui ne tient pas suffisamment compte des familles nombreuses est celle prévoyant l'exonération du mobilier de ménage que jusqu'à concurrence de 5000 fr. Ce montant est peut-être raisonnable tant qu'il s'agit d'une famille de 5 ou 6 personnes ; mais sitôt que ce nombre est dépassé, il devient insuffisant. Il semble que ce chiffre devrait être un minimum, devant pouvoir être majoré en proportion des membres d'une famille.

Enseignement primaire. — Jeudi 22 décembre a eu lieu à Sion la séance de la commission de l'enseignement primaire et des inspecteurs scolaires, présidée par M. C. Pitteloud, chef de l'Instruction publique du canton. La lutte entreprise par le dit département contre le chômage des instituteurs et des institutrices est menée avec opiniâtreté et efficacité. Une dizaine d'instituteurs ont déjà fait un stage de 9 semaines. Par ailleurs, 30 autres se sont annoncés pour les cours de langue. 22 cours de français et 8 d'allemand pourront être organisés dans le canton. Les communes devront fournir le local et le logement pour l'instituteur. Ces cours dureront 300 heures et auront lieu dès que l'inscription atteindra 10 élèves.

L'enseignement ménager va aussi prochainement trouver une heureuse solution. 150 communes ne possèdent pas encore cet enseignement et 28 seulement l'ont organisé.

Il convient de féliciter le chef du dit département pour ses heureuses initiatives.

Mœrel. — *L'irrigation.* — La construction du tunnel à travers le Riederhorn est commencée ; un grand trafic anime la gare de Mœrel et le chemin montant de là au chantier. On voit des mulets transporter, sans qu'un homme les suive, des tuyaux de 6 m. de long et 30 cm. de diamètre devant servir à la ventilation du souterrain. L'établissement de celui-ci procure du travail aux hommes de la contrée et quand l'œuvre sera terminée, il y aura assez d'eau pour irriguer ; un système spécial permettra de supprimer la surveillance de l'arrosage nocturne. Et les rendez-vous amoureux ? se demande le *Journal de Sierre*.

Jean Gay, 1861-1938

Jean Gay, cet excellent citoyen qui symbolisait le Valais, n'est plus. Ce chêne après trois ans de lutte contre la maladie a été terrassé et est allé rejoindre son épouse dans l'au-delà quelques jours après son départ.

Ce n'est pas sans une profonde tristesse que nous écrivons ces lignes ; nous ne pouvons, en effet, oublier qu'il y a plus de 18 mois nous l'avions rencontré, au Café de Genève, alors qu'il venait de se décider à subir une opération conseillée par les médecins ; et comme nous lui demandions des nouvelles de sa santé, il répondit : « C'est pas brillant, mais tu n'écriras pas encore ma nécrologie, et quand le moment sera venu, sois aussi bref que possible. »

Au cours de l'été dernier, nous l'avons trouvé, un jour, sur l'avenue de la Gare, alors qu'il examinait la construction de la nouvelle poste ; ce fut la dernière fois.

Né à Sion en 1861, il était le fils d'un ancien combattant blessé au Sonderbund qui s'était établi à Sion comme marchand de fruits ; il suivit les écoles de la ville puis entra dans l'administration des postes qu'il quitta quelques années plus tard pour s'associer avec son père.

Grâce à son travail, à sa volonté, à son esprit entreprenant, il développa le commerce et créa la maison « Gay, fruits et vins » qui s'est acquise une solide renommée en Suisse et à l'étranger.

Il s'intéressa à la vigne et aux arbres fruitiers, planta, greffa, traita, créa plusieurs domaines et contribua pour une bonne part à faire connaître au dehors les produits valaisans, en ne livrant que de la marchandise de choix.

Sa « grotte » avait acquis une renommée universelle, et c'est par milliers qu'il faut compter ceux qui la visiteront et apprécieront les vins les plus célèbres de notre canton.

Fin dégustateur, il fit partie du jury des vins aux expositions suisses de Neuchâtel 1887, Berne 1895, Genève 1896, Frauenfeld 1903, Berne 1914, Berne 1925. Il était président du Pavillon valaisan depuis 1920. Comme tel il prit part à tous les Comptoirs de Lausanne de 1920 à 1936.

Jean Gay fut membre du comité de la Sté d'agriculture de Sion, de la commission phylloxérique, de la commission cantonale de viticulture, président du Conseil d'administration de la Banque Populaire de Sion dont il fut l'un des fondateurs ; membre du comité de direction de la maison de meubles Reichenbach.

Il dirigea la pinte valaisanne du Comptoir suisse avec un tel brio qu'il s'acquit non seulement la reconnaissance des marchands de vins du Valais, mais l'amitié et l'estime des agriculteurs vaudois et de tous les vigneron, ainsi que du Conseil d'Etat vaudois.

Il y a quelques années, il céda la direction de ses affaires à son fils Maurice Gay.

EN POLITIQUE

Jean Gay était profondément attaché aux idées libérales-radicales. Ses amis politiques l'envoyèrent siéger au Conseil communal de Sion en 1896 où il resta pendant 32 ans, soit jusqu'en 1928.

Pendant cette longue période, il a rendu des services inappréciables non seulement à son par-

ti, mais à tous ses concitoyens, en jouant un rôle de premier plan dans le développement de sa commune, en s'y faisant le protagoniste du progrès.

Il fut commandant du feu, président de la commission d'édilité pendant plusieurs périodes, membre très actif de la commission des Services industriels où il collabora avec les présidents Ribordy et Graven. Comme tel, il plaça les intérêts de la commune au-dessus de tout. Il collabora intensément à l'adduction des eaux de la Fille et à la construction du bisse de la Lienne. Puis sa principale préoccupation fut la création de l'usine de la Lienne, où il réussit à aplanir de nombreuses difficultés. Des travaux importants ont marqué son passage d'un quart de siècle à cette commission : réfection de l'ancienne usine à gaz et étude concernant la nouvelle usine ; création des réseaux de distribution électrique en ville de Sion, à Montana, Conthey, Savièse, Grimisuat, Arbaz, Ayent, St-Léonard, Bramois, Lens et Chermignon.

M. Jean Gay entra au Grand Conseil en 1917 pour y rester jusqu'en 1937, date à laquelle il abandonna ce poste en faveur de son petit-fils, notre ami Edmond Gay.

C'est au sein des commissions qu'il donna toute sa mesure, grâce à sa connaissance des choses et des hommes, à son expérience et à son intelligence. Il était membre de la commission cantonale de taxation depuis 1928 ; comme tel, il a parcouru tous les villages de la plaine et de la montagne où il était très populaire et très estimé pour sa parfaite objectivité et sa grande impartialité.

Depuis 1923, le défunt était membre de la commission cantonale de la viticulture où il déploya une féconde activité ; il fit en outre partie de la commission cantonale de recours en matière d'impôt fédéral de guerre et membre de la commission cantonale phylloxérique.

Sous un abord bourru, le défunt cachait un cœur d'or ; il savait donner un conseil, glisser un secours, trouver du travail à ceux qui en avaient besoin, sans jamais admettre qu'on lui dise merci.

Il s'était créé une situation enviable, mais avait conservé des habitudes de simplicité.

On le savait malade, et nombreux seront ceux qui pleureront sa mort.

On le vit bien cet automne au Comptoir : chaque jour des centaines et des centaines de personnes demandaient de ses nouvelles et souhaitaient son retour.

Nous adressons à sa famille, tout spécialement à son fils, M. Mce Gay, sa fille Mme Joseph Gay et son époux Joseph Gay, à Mme et M. Pfefflerlé, à son petit-fils Edmond Gay, nos sincères condoléances et l'expression de notre sympathie, ainsi qu'à tous nos amis radicaux de Sion, privés d'un ami, un conseiller, un brave homme.

La commune de Sion, le Valais ont perdu un excellent citoyen, un homme qui a bien mérité de la Patrie.

Mr.

L'ensevelissement aura lieu mardi 27 décembre, à 10 heures, à Sion.

Orsières. — *Exposition « Jeunesse saine et forte ».* — Du 27 au 30 décembre, cette exposition sera installée à Orsières dans la salle de musique de l'Echo d'Orny. Grâce à l'appui de M. le président Rausis et des autorités scolaires, la jeunesse du Val Ferret aura l'occasion de bénéficier de l'enseignement intuitif que lui offre la matériel exposé et d'être rendue attentive à quelques règles de la vie saine par des conférences et des explications. Selon des avis publiés dans la commune, il y aura le soir des conférences pour le public.

L'exposition « Jeunesse saine et forte » sera ouverte dès mardi 27 décembre, à 15 h., et accessible aux visiteurs de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Elle durera jusqu'au vendredi à midi. L'entrée est libre et la population d'Orsières est cordialement invitée.

Nous remercions les autorités et les sociétés locales qui ont bien voulu contribuer à organiser cette manifestation en faveur d'une jeunesse plus saine et plus forte.

Vollèges. — *Joseph Murisier.* — On a enseveli samedi à Vollèges, au milieu d'une nombreuse assistance, M. Joseph Murisier, décédé dans sa 73^{me} année. C'était un bon père de famille, travailleur et sobre et aimant sa famille.

On le voyait souvent à Fully occupé à travailler ses vignes avec courage et dévouement.

Il était un ferme adhérent du parti libéral-radical auquel il laissera que des regrets.

A la famille en deuil vont nos sincères condoléances. X.

Communiqué de l'Office vétérinaire cantonal. — Les personnes passant les fêtes de fin d'année dans les cantons où sévit la fièvre aphteuse sont rendues attentives que leur retour en Valais offre de réels dangers pour la propagation de l'épizootie.

Par conséquent, tous ceux qui séjourneraient dans les zones d'infection ou de protection, ne pourront pas rentrer dans notre canton sans une autorisation de l'Office vétérinaire cantonal, qui prendra toutes mesures utiles. Nous prions les établissements d'instruction publique, les employeurs, de vouer une grande attention à l'exécution des présentes dispositions. Toute infraction et négligence seront sévèrement punies.

Le Vétérinaire cantonal.

Riddes. — *Ski-club Etablons.* — Cette Société a tenu son assemblée annuelle le lundi 12 décembre au Café de la Place. Du rapport du comité il résulte que la saison 1937-38 ne fut pas trop mauvaise tant au point de vue financier que de l'augmentation des membres. En effet, nous enregistrons pour la nouvelle saison 8 nouveaux membres, ce qui en porte le total à 28. La question de soirée avec film est maintenue. Décision est aussi prise d'adresser une demande à l'Administration communale d'ouvrir une tranchée dans la forêt séparant l'alpage des Etablons et les Mayens, ce qui favoriserait l'expansion de ce sport dans notre région et faciliterait l'accès à la cabane de ski des Etablons. Nous osons espérer que notre Autorité appuiera cette requête.

Voici le programme pour la saison 38-39 :

Du 52 au 31 décembre, cours organisé à la cabane des Etablons ; 5 février, course au col de Balme ; 12 février, concours descente et slalom ; challenges Les Fils Maye et Denis Pitteloud ; mars, journée du Club, concours interne, Cabane des Etablons.

Que les amateurs de ce sport y viennent nombreux ! Ils y rencontreront un accueil chaleureux et cordial et trouveront de merveilleux champs de neige à proximité. Un skieur.

Cours de samaritains. — A Saas-Fée a été organisé un cours de samaritains qui s'est terminé dimanche par les examens auxquels prirent part des élèves des deux sexes des quatre communes de Balen, Grund, Almagell et Fée. C'est une heureuse initiative qui devrait être imitée ailleurs ; l'exemple est bon ; il vient de haut puisque c'est la première fois qu'un cours semblable a été organisé dans l'une des vallées latérales du canton. Samaritains et samaritaines peuvent rendre de grands services à la montagne, déjà dans les familles ; les accidents ne sont pas rares là-haut et l'on aura dans chaque village des personnes dévouées qui donneront les premiers secours aux blessés et malades. Des guides ont aussi suivi le cours et seront à même de soigner leurs clients sur les glaciers et les rochers. On espère que sera fondée à Saas-Fée une section des Samaritains.

La vie à Martigny

La Revue sera jouée demain

A la demande de nombreuses personnes qui désirent revoir la Revue « Tout va très bien » et d'autres qui n'ont pu assister à l'une des 3 représentations données, une dernière soirée aura lieu mardi 27 décembre en soirée populaire. Afin de donner à toutes les bourses la possibilité d'aller au spectacle, le prix des places a été fixé à 1 fr. 10 (à toutes les places).

C'est par suite d'un arrangement avec la Direction du Casino que cette toute dernière représentation peut avoir lieu. Les spectateurs de la Revue ont encore manifesté vendredi soir leur plaisir en applaudissant avec enthousiasme la troupe du Chœur d'Hommes, et ce fut encore un splendide succès. Que les personnes qui n'ont pas vu et entendu « Tout va très bien » se dépêchent de prendre aux 2 bureaux de location leurs places si elles désirent être bien placées, car mardi soir ce sera la cohue.

Les fêtes de fin d'année à l'Etoile

Cette année, changement de programme. Pas de souper-cotillon, le 31 décembre, mais grand bal populaire, dans une salle décorée avec un orchestre merveilleux « Les Sérénaders » du Bar Maxim's à Genève.

Dimanche 1^{er} janvier, la soirée familiale par excellence. En famille, on viendra voir « Belle Etoile », grand spectacle comique, et, en famille, on restera quelques instants au 2^{me} bal qui suivra le cinéma, pour en entendre un orchestre-attractions de 1^{er} ordre.

Peut-être, pensez-vous savoir ce que c'est que le fou-rire ? N'en croyez rien !... si vous n'avez pas encore vu Michel Simon, dit « Belle-Etoile ».

C'est la joie 100 %.

A dimanche !

Les clarinettes

1^{res}, 2^{es}, 3^{es}, flûtes et saxophones sont priés d'assister à la répétition partielle demain mardi à 20 h. 30.

Nomination

Le Conseil fédéral suisse a promu à la date du 1^{er} janvier 1939, le premier-lieutenant César Bompard, de Martigny, en qualité de capitaine du corps d'instruction des troupes de l'aviation. Nos félicitations.

Le beau programme de Nouvel An du Royal débute demain, mardi

Demain soir, mardi, grande première au Royal. Présentation du beau programme de Nouvel-An : l'admirable film « Trois Camarades », tiré du roman de Erich-Maria Remarque, l'écrivain d'A l'Ouest, rien de nouveau.

Il plaira énormément aux hommes et les femmes l'aimeront tant, que la plupart d'entre elles ne se contenteront pas de le voir une fois...

Un merveilleux roman d'amour avec Robert Taylor, la coqueluche de toute l'Amérique.

A Monthey

Noël

Noël qu'on pourrait appeler la fête des enfants a été très animé en cet an de disgrâce 1938. La coutume qui se répand de plus en plus d'installer le traditionnel arbre de Noël a fait de presque tous nos foyers montheyens des asiles de douce vie familiale. On pense bien que la garniture de tous ces sapins — du plus petit au plus grand selon les moyens d'un chacun — a provoqué une fièvre d'achats qui s'est traduite par une animation considérable.

— Nos négociants se sont ingénies à mettre à la disposition de leur clientèle tout ce que peut exiger le désir de vivre extraordinairement pendant quelques heures. Nos magasins étaient achalandés de façon à satisfaire les plus difficiles et cela mérite d'être relevé.

Comme d'habitude les fidèles remplissaient presque dans ses plus petits coins l'immense vaisseau que constitue notre Eglise paroissiale pour la traditionnelle et touchante messe de minuit. La Chorale de Monthey et un chœur d'enfants s'y distinguèrent.

La commune de Monthey a renouvelé son geste si apprécié de l'an dernier en élevant sur la place de Monthey un gigantesque arbre de Noël symbolique qu'illuminent la nuit des lampes électriques multicolores et que domine l'étoile de Bethléem.

Aussi bien pour les gens du pays que pour ceux qui traversent occasionnellement notre localité, l'aspect de ce grand sapin qui s'élève au beau milieu de notre place, est saisissant.

Noël, « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ». On voudrait que le sapin communal de Monthey contribue à la création de cette paix dont le monde a besoin et dont nous avons soif nous aussi afin de continuer dans le calme et la quiétude notre tâche de tous les jours.

Réveillon-Dansant de St-Sylvestre

HOTEL

Château - Bellevue SIERRE

Menu servi dès 23 h.

Délices de foie gras à la Gelée au Porto

Toast Melba

Consommé des Vigneurs

Le Vénérable Homard Cardinal

Riz Crêole

Poularde de Bresse rôtie

Pommes Lorelles

Pellets Pois fines Fleurs

Salade Mimosa

Coupe Glacé Bellevue

Friandises

Corbeille de Fruits

Orchestre «Black and White»

de Genève. Coillons, serpents, surprises

Menu et entrée fr. 10.-. Entrée seule fr. 5.-

Réservez vos tables. Tél. 5 1001

Confédération

Skiers et propriétés privées

Une « petite question » actuelle

A une petite question de M. Moser, conseiller national, concernant les obstacles qui entravent l'exercice des sports d'hiver, notamment du ski, sur des biens-fonds de particuliers, le Conseil fédéral répond entre autres ce qui suit :

Abstraction faites des forêts et pâturages, non seulement personne ne peut pénétrer sur le fonds d'autrui contre la volonté du propriétaire, mais il est encore loisible à celui-ci de clore son terrain. Le Conseil fédéral ne méconnaît pas l'influence que la pratique raisonnable du ski exerce sur la culture physique. Il n'estime cependant pas indiqué ni nécessaire d'envisager une réglementation de droit fédéral, par exemple en vue de modifier ou compléter le code civil. Eu égard à la diversité des conditions locales, il est préférable de prévoir une solution sur le plan cantonal ou même communal. Les cantons et les communes ont actuellement déjà, comme la Confédération, le droit de restreindre l'exercice du droit de propriété dans l'intérêt public. L'interprétation opportune des lois cantonales d'expropriation permettrait en outre de constituer au besoin des servitudes tendant à supprimer toute entrave dans la pratique du ski. Mais le meilleur moyen de parvenir au but consisterait à conclure des accords bénévoles entre autorités ou associations intéressées et propriétaires fonciers ; cette méthode a déjà été appliquée dans certains cas.

Par ces motifs, le Conseil fédéral croit pouvoir s'abstenir de consulter les cantons ou même d'envisager l'idée de modifier ou de compléter la législation fédérale. Cela ne doit pas empêcher les intéressés de s'adresser directement, s'il y a lieu, aux cantons, spécialement dans les régions où des accords ne pourraient pas être conclus avec les propriétaires fonciers.

Protection de la démocratie

Le 19 décembre 1938, M. RoCHAT, conseiller national de Lausanne, a déposé au Conseil national l'interpellation suivante :

« La promulgation de l'arrêté du Conseil fédéral du 5 décembre 1938, sur l'ordre public et la protection de la démocratie, a provoqué de vives appréhensions dans de nombreux milieux, où l'on voit dans cet arrêté une tentative de créer en Suisse le délit d'opinion et une atteinte dangereuse aux libertés constitutionnelles. Le Conseil fédéral est-il en mesure de donner à ce propos les apaisements nécessaires, en précisant la portée des dispositions dudit arrêté et les normes envisagées pour l'application des mesures exceptionnelles ainsi décrétées ?

Peut-il en même temps indiquer à quelle date il compte proposer aux Chambres les dispositions légales prévues par l'article 8 de l'arrêté précité — pour autant que ces dispositions ne sont pas déjà contenues dans le projet de loi sur l'ordre public actuellement soumis aux conseils législatifs. »

Le budget de la ville de Genève

Le résultat définitif du budget de la ville de Genève pour l'exercice 1939, tel qu'il résulte des délibérations du Conseil municipal, est le suivant :

Le total général des dépenses (y compris 3 millions 272.402 fr. 70, amortissement de la dette) est de 20.925.972 fr. 95 ; le total général des recettes est de 20.898.577 fr. 30, soit un déficit de 27.393 fr. 65.

Un orphelinat en feu

L'orphelinat et hospice des pauvres de Fluelen a pris feu samedi soir. Tous ses occupants ont pu se sauver. En revanche, une partie du mobilier, des vêtements, du linge et les dons qui avaient été remis aux orphelins à l'occasion de Noël, sont restés dans les flammes, ou ont été endommagés par l'eau.

Les dégâts que subit de ce fait la commune de Fluelen sont considérables. Toute la partie supérieure de l'immeuble est détruite.

La clause d'urgence

Le Conseil fédéral s'est occupé de nouveau de la question du retrait de l'initiative concernant la clause d'urgence. Il s'est trouvé placé devant une situation nouvelle par le fait que le comité d'initiative a annoncé que si les voix données à l'initiative sur la cause d'urgence ne sont pas déclarées nulles, il reprendra l'initiative. En conséquence, le Conseil fédéral est revenu sur sa première décision.

M. Wetter prendra le département des finances

Le Conseil fédéral, dans sa séance de vendredi, a décidé d'attribuer à M. Wetter le département des finances. Il n'y aura donc pas de changement à la tête des autres départements fédéraux. Le nouveau conseiller fédéral est très versé dans les questions financières, de sorte qu'il saura diriger ce département avec toute la compétence voulue. Son expérience en matière économique lui sera par ailleurs fort utile pour résoudre les problèmes dont il aura à s'occuper dès son entrée en fonctions. Celle-ci a été fixée par le Conseil fédéral au 1er février.

M. Meyer quittera son poste de conseiller fédéral le 31 décembre. Les affaires du département des finances seront dirigées pendant le mois de janvier par son suppléant, M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz.

La matière la plus dure du monde

On annonce de Berlin la fabrication du produit le plus dur du monde. Il s'agit d'un alliage de métal dans lequel intervient de la poudre de diamant. Ce produit se révèle remarquable pour le travail des aciers, et il permet une utilisation complète des diamants importés en Allemagne de l'étranger.

Dernières nouvelles

La mise sous tutelle de Marseille

On sait que le Conseil des ministres français a autorisé M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, à déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à une nouvelle organisation administrative de la ville de Marseille.

Ce projet a pour objet essentiel de doter la ville de Marseille d'un statut adapté à sa situation spéciale. Il tend notamment :

1. à centraliser, sous la direction d'un préfet de police, tous les services de sécurité ;
2. à réaliser un sectionnement administratif, justifié par l'étendue du territoire de la ville ;
3. à appliquer à l'administration municipale des règles particulières de tutelle administrative et financière ;
4. à instituer une direction autonome de l'assistance publique.

D'autre part, M. Albert Sarraut a soumis à la signature du président de la République un décret qui tend à renforcer et à réorganiser les services de défense contre l'incendie à Marseille.

Griffith se serait suicidé

Samedi après-midi a commencé à Londres l'enquête judiciaire ordonnée à la suite de la découverte sur la voie ferrée du cadavre de M. Walton Griffith, président du Syndicat des cheminots anglais. Après audition de divers témoins, qui affirmèrent que la mort de M. Griffith ne pouvait s'expliquer que par un suicide, le juge d'instruction a ajourné la suite de l'enquête au 30 décembre.

Dans le Reich

Le nouveau contrôle des devises

Le Bulletin des lois du Reich publie une ordonnance contenant une nouvelle réglementation du contrôle des devises, l'aggravant encore.

On y voit apparaître pour la première fois le principe suivant : l'exportation de capitaux est considérée comme une infraction aux prescriptions sur les devises même si cette exportation est réalisée par des moyens qui ne contreviennent pas directement aux prohibitions ou limitations édictées par la législation sur les devises.

Les milieux compétents déclarent que la nouvelle législation a pour objet de fournir une arme efficace contre ceux qui tournent la loi. Elle tend également à ne pas entraver le trafic honnête par de nouvelles restrictions.

L'utilisation de la marge mensuelle de 10 marks est limitée par la nouvelle ordonnance à un nombre restreint de cas. Cette marge ne pourra notamment pas être affectée à l'envoi de secours à des personnes résidant à l'étranger.

† **Mme Louis Courthion.** — Nous apprenons la mort survenue à Genève de Mme Louis Courthion, l'épouse de l'ancien rédacteur du *Confédéré*.

Mme Louis Courthion s'en va au bel âge de 70 ans, après une vie de dignité et de tendresse qui lui valut l'attachement profond de toute sa famille.

Nous présentons à ses proches, et plus particulièrement à son fils Pierre Courthion si douloureusement frappés par ce deuil, nos condoléances émuës.

Le Conseil d'Administration, la Direction et le Personnel de la Banque Populaire Valaisanne S. A., à Sion, ont le douloureux regret de faire part de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean GAY

Président du Conseil d'Administration

survenue à Sion, samedi le 24 décembre 1938.

Nous garderons de notre chef dévoué et estimé, un souvenir ému et reconnaissant pour les éminents services qu'il a rendus à notre établissement depuis sa fondation.

L'ensevelissement aura lieu à Sion, mardi le 27 décembre, à 10 h.

Départ du domicile : Avenue de la Gare.

Les bureaux et guichets de la Banque seront fermés le 27 décembre.

Banque Populaire Valaisanne S. A.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. LA DIRECTION. LE PERSONNEL.

Dès **DEMAIN MARDI**

ROYAL Erich Maria Remarque, l'auteur de „A l'Ouest rien de nouveau“ a écrit le plus merveilleux roman d'amour

TROIS CAMARADES

avec Robert TAYLOR, le nouveau Valentino

Nos Echos

Un métal qui ressemble au caoutchouc

Deux jeunes ingénieurs qui travaillent depuis longtemps dans un laboratoire de Pittsburg, ont été assez heureux d'établir un alliage de métal qui possède toutes les qualités du caoutchouc. Le nouvel alliage serait élastique comme le caoutchouc et il serait, paraît-il, insensible aux actions chimiques. L'importance principale de cette découverte est que cette matière pourrait être utilisée pour la fabrication de pneus d'auto inusables.

Le « poumon de bois »

Toute la presse a célébré les mérites du « poumon d'acier », cet appareil américain qui permet à des paralysés de respirer. Deux Français, le docteur Ber et M. Charles Rogues, avia.eur, viennent d'inventer à leur tour un poumon artificiel qui a été soumis dernièrement à la presse, au cours d'une présentation expérimentale. Ce poumon est constitué par un caisson de bois contreplaqué. Grâce à lui, de nombreux malades ont été soulagés ou même guéris.

Le « poumon de bois » français rendra sans doute autant de services que le « poumon d'acier » américain.

Des tulipes à Paris !

Le cercle des « Amis des champs de tulipes anversoises », désireux de rendre hommage à la mémoire du roi Albert et de donner un témoignage de sympathie à la Ville de Paris, vient de faire parvenir au président du Conseil municipal de cette capitale un don de 25.000 bulbes de tulipes, destinées à orner des promenades. Ces fleurs décoreraient notamment les abords du monument dédié, place de la Reine Astrid, aux amis franco-belges, le square d'Anvers, les jardins qui entourent le pavillon belge de la Cité universitaire, etc.

Les cent dix robes d'une vedette parisienne

Les amateurs de statistiques auront de quoi nourrir leurs bavardages aux heures apéritives, lorsqu'ils connaîtront le tableau vestimentaire que l'artiste française Gaby Morlay a fait enregistrer dans la cale de la « Normandie », à bord de laquelle elle vient de s'embarquer pour les Etats-Unis. Elle emporte 110 robes qui se décomposent de la façon suivante : 25 robes de soirée ; 12 tailleurs ; 15 robes d'après-midi ; 8 deux-pièces ; 20 toilettes de demi-soirée ; 18 robes-manteaux ; 12 robes d'intérieur.

Ajoutez à cela que pour chacune de ces robes un chapeau et une paire de souliers ont été confectionnés, et avec un peu d'imagination, vous pourrez facilement évaluer en centimètres cubes la place qu'à elle seule occupe sur le géant des mers l'ambassadrice du théâtre français en Amérique !

La radio et la sécurité aux passages à niveau

On signale de Stockholm une nouvelle et intéressante application de la radio sur ondes ultra-courtes. Il s'agit du montage à bord de locomotives circulant sur des lignes de chemin de fer où les passages à niveau sont nombreux, d'appareils émetteurs radio d'une longueur d'onde uniforme et d'une portée réglée suivant les besoins.

Des appareils récepteurs reliés à des amplificateurs et à de puissants haut-parleurs sur réception permanente, installés aux passages à niveau, reproduisent un signal avertisseur émis par le train au fur et à mesure qu'il s'approche. Ce nouveau système a sur les dispositifs antérieurs au moins cette supériorité qu'il permet d'émettre toujours le signal avertisseur en temps utile, quelle que soit la vitesse du train, alors qu'avec les systèmes ordinaires par contact avec le rail, le signal est donné lorsque le train se trouve à une distance fixe du passage à niveau, qu'il s'agisse d'un train express ou d'un train de marchandises à marche beaucoup moins rapide. En variant la portée de l'émission, suivant la vitesse du train, on peut toujours avertir à temps les automobilistes sur le point de s'engager sur un passage à niveau.

RÉVEILLENZ LA BILE DE VOTRE FOIE —

et vous vous lèverez le matin plus dispos

Il faut que le foie verse chaque jour un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas, ils se putréfient. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir ! Les laxatifs ne sont pas toujours indiqués. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE facilitent le libre afflux de bile qui est nécessaire à vos intestins. Végétales, douces, elles font couler la bile. Exigez les Petites Pilules Carters pour le Foie. Toutes Pharmacies. Frs 2.25.

Madame et Monsieur Joseph GAY-GAY, à Sion ; Monsieur Maurice GAY, à Sion ; Madame et Monsieur Guillaume PFEFFERLE-GAY, à Viège ; Monsieur et Madame Edmond GAY-ORSAT et leurs filles Françoise et Monique, à Sion ; Madame et Monsieur le Dr Max WYER-PFEFFERLE et leurs enfants Antoine et Françoise, à Viège ; Madame et Monsieur le Dr Raymond GUYOT-GAY et leur fils Jean, à Genève ; Madame et Monsieur le Dr Jean ROLLIER-GAY et leurs fils Jean-Pierre et Maurice, à Fribourg ; Madame et Monsieur Alex BODENMULLER-PFEFFERLE et leur fille Christiane, à Sion ; Madame et Monsieur Wal er LAGGER-PFEFFERLE et leur fille Jeannie, à Viège ; Monsieur Auguste KRAIG et famille, à Sion ; Monsieur Jules SPITAEELS et famille, à Paris ; Monsieur Henri POURIAU et famille, à Paris ; Madame Veuve Charles GAY et sa fille Madeline, à Monte-Carlo ; Mademoiselle Julie GAY, à Sion ; ainsi que les familles parentes et alliées, ont le grand chagrin de faire part du décès de

Monsieur Jean GAY

ancien député ancien conseiller municipal

leur cher et regretté père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père, beau-frère, oncle et cousin, enlevé à leur affection dans sa 78me année, après une longue maladie, vaillamment supportée, et muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Sion, le mardi 27 décembre 1938, à 10 heures.

Départ du domicile mortuaire : Avenue de la Gare.

Priez pour lui.

La Maison Reichenbach Frères et Cie, Fabrique de meubles, à Sion, a la douleur de faire part à son honorable clientèle du décès de

Monsieur Jean GAY

président de son Conseil d'administration. LA DIRECTION.

Tél. 2 59 22 BOISMONT LAUSANNE VENNES

Traitements spéciaux des affections du système nerveux. — Désintoxications. Rééducation. Insulinothérapie, etc. Contrôle médical permanent



Pour la PHOTO Photo en couleurs CINÉMA

Appareils des meilleures marques

PHOTO DARBELLAY, Martigny

AVIS

Conformément au règlement des caisses maladies et accidents, tous médicaments doivent se prendre dans une pharmacie officielle, laissée au choix de l'assuré. Les familles qui ont été également invitées à se faire délivrer l'huile de foie de morue par la sœur visitante peuvent dès ce jour la prendre, sans autre, à la pharmacie du soussigné.

ST-MAURICE, 25-26 décembre 1938. **J. BERTRAND**, pharmacien.

1800 m. 1800 m.

Patinoire

de Martigny, à côté de l'Usine à Gaz

ouverte tous les jours

Egaré GRAND CHOIX DE **Sacs de Dames**

une valise beige contenant livres d'étude, vendredi 23 décembre, dans le train direct partant d'Aigle à 14 h. 53.

Récompense. **M. Oscar Selz**, Sion.

MAGASIN de l'Imprimerie Nouvelle A. MONTFORT, MARTIGNY

Libéraux-radicaux. — N'oubliez jamais que « Le Confédéré » est propriété du parti et le seul journal de langue française qui soutienne vos idées.

Souhaits de Nouvel-An

Pour vos vœux de Nouvel-An, le moyen le plus pratique en même temps que le moins coûteux pour atteindre tous vos clients, amis et connaissances, est sans contredit l'insertion d'une annonce sous la rubrique « Souhaits de Bonne Année » dans

"Le Confédéré"

Nous acceptons, aux mêmes conditions, la même annonce pour tout autre journal valaisan qui vous intéresserait.

TARIF pour grandes et petites cases :

Grande case :

présente... à sa fidèle clientèle
à ses amis et connaissances,
ses meilleurs vœux pour la nouvelle année

Prix net : Fr. 8.—

Petite case :

Prix net : Fr. 4.—

Adresser vos ordres et toutes demandes de renseignements à :

PUBLICITAS S. A., MARTIGNY

Avenue de la Gare

Téléphone 6.10.31

Bonne Année

Bulletin de souscription :

Le soussigné souscrit à case SOUHAITS DE NOUVEL-AN à paraître dans le dernier numéro de 1938 du *Confédéré*, pour le prix de quatre francs.

* Versé au compte de chèques II c 485.
* à encaisser

....., le décembre 1938.
Signature :

Adresse et raison sociale :

Mettre ce bulletin sous enveloppe ouverte et affranchie (imprimé) de 5 ct., jusqu'au 30 décembre. * Biffer ce qui ne convient pas

REVUE

Tout va très bien

Au Casino de Martigny

Mardi soir 27 déc., à 20 h. 1/2

exactement, Soirée Populaire, à la demande de nombreuses personnes. **Prix des places 1 fr. 10**

Localité au Bar du Casino et Librairie Gaillard

C'est la toute dernière représentation !

Horlogerie-Bijouterie - Lunetterie



Edouard BERGER

Place Centrale, MARTIGNY

Montres Ire qualité en tout genre. Montres-bagues. Horloges électriques, mouvement 15 rubis, marche sur simple pile de lampe de poche. Orfèvrerie. Bijoux plaqué et argent. Lunettes montées sur verres fins. Réparations simples et des plus compliquées. Un accueil cordial vous est réservé

CARDINAL



Pendant les fêtes
SUPER-BOCK

Saverma

Pâtes Blé d'Or

La clef du succès



depuis 50 ans, dans l'élevage du jeune bétail, c'est la **LACTINA SUISSE PANCHAUD**, marque "Anere". La Lactina donne un développement magnifique grâce à sa composition scientifique. La Lactina est le plus riche des succédanés du lait en protéine et en graisse. La Lactina assure une économie prouvée de 60 % et garantit un succès complet. Demandez un échantillon gratuit à la **LACTINA SUISSE PANCHAUD S. A., VEVEY**

Grand choix de

Cartes de Visite

ordinaires et fantaisie.

Livraison par retour du courrier.

A. MONTFORT

Imprimerie Nouvelle, Martigny

Avenues des Acacias et de la Gare. Tél. 6 11 19

Viande bon marché

LE KG. FR.
Hachée sans nerfs 1.50
Déossée pr charcuterie 1.20
Morceaux choisis pour salaison 1.80
Boyaux 12 ct. le mètre
Expédition soignée par retour du courrier. 1/2 port payé

BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE VEVEY, tél. 51.982

Boucherie Oscar Neuenschwander S. A.

Av. du Mail 17, Genève, tél. 4.19.94

expédie contre remboursement à partir de 2 kg. 500 :
Canard ou coin sans os 2.20 le kg.
Cuisse ou derrière bœuf entiers, de 1.70 à 1.80 le kg.
Viande désossée pour charcuterie 1.70 le kg.
Graisse de rognons de bœuf 7.-- le kg.
Se recommande.

Banque Populaire de Martigny

Dépôts à vue en Caisse d'Epargne à terme

Toutes opérations de banque

Notre Etablissement est contrôlé par les services fiduciaires de l'Union suisse de Banques Régionales

Feuilleton du «Confédéré», No 14

MAGALI

Le Prisonnier de Bérengère

— Oh ! vous trouvez ?
Elle a l'air ravie du compliment, et aussitôt, elle réplique, gentiment courtoise :
— Vous aussi vous avez de beaux yeux. Seulement ils n'ont pas de couleur.
— Comment, pas de couleur ?
— Je veux dire... de couleur franche. Oui, tout à l'heure, quand vous regardiez Farou qui allait sauter sur Marguerite, ils étaient foncés, d'un gris presque noir, et puis maintenant, ils sont verts... et plus doux. C'est drôle !
Devant Jean-Claude qui la dévisage d'un air singulier, elle ne baisse pas les cils. Pourtant, il n'y a aucune effronterie dans son visage attentif.
Au bout d'un instant, il rétorque, taquin :
— Ce qui est drôle, c'est votre esprit d'observation. Voyez-vous cette jeune demoiselle qui sans en avoir l'air examine en détail la physionomie d'un jeune homme inconnu !
Elle est près de protester : « Mais vous n'êtes pas un inconnu pour moi ! Mademoiselle Edwige m'a tant parlé de vous ! », mais la crainte de commettre une indiscretion, en révélant l'intérêt que porte la vieille demoiselle à ce neveu jusque-là demeuré si lointain, lui ferme la bouche.
Sans vergogne, Jean-Claude poursuit son interrogatoire :
— Quel âge avez-vous, Bérengère ?
Il l'appelle tout de suite « Bérengère », jugeant qu'avec cette fille de fermiers, il n'y a pas à se gêner ni à exagérer les formules de respect.

(Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres de France).

Au surplus, il donne dans le goût moderne qui met d'emblée tous les sentiments sur le plan de la camaraderie.
Fière, elle s'est redressée, pour ne pas perdre un pouce de sa taille :
— Dix-neuf ans !
Un refrain plusieurs fois fredonné vient machinalement aux lèvres du jeune homme, qui badine, avec des gestes de jeune premier :
Dix-neuf ans... dix-neuf ans,
C'est le joli temps de grâce.
Dix-neuf ans... dix-neuf ans,
C'est tout un printemps qui passe...
Ses yeux purs levés vers lui, elle admire ingénument :
— Comme c'est joli !
Et tout aussitôt, elle remarque, convaincue :
— Vous chantez bien !
— Merci !
Il s'est incliné, amusé. Cette petite sauvageonne avec son air naïf et sa robe bleue lui fait l'effet d'un verre de lait mousseux. Elle est candide et rafraîchissante comme lui, pareillement rustique aussi, et s'adapte au décor, à la ferme, au réverbère anachronique, à la treille qui enroule ses volutes autour des vieux bois.
Décidément, il faut venir en ce pays perdu pour trouver encore des spécimens d'oie blanche comme en ont connu nos grands-pères. N'importe, l'oie blanche a une sorte de charme que goûte fort le blasé qu'est Jean-Claude Hamelin.
Parce qu'il a envie de la faire parler davantage, il enchaîne :
— Vous ne les paraissez pas, vos dix-neuf ans...
— Vous me trouvez petite ? s'enquiert-elle, chagrine.
— Je vous trouve... adorable !
Elle sourit, contente, et tout son grave visage s'illumine d'éclatante jeunesse. Et puis, avec une petite moue incrédule, les mains jointes derrière son dos, telle une écolière, elle secoue sa tête brune :
— Oh ! je crois que vous exagérez. Je n'ai rien d'adorable. Mais quand vous connaîtrez Rosine !
Il y a toute une promesse dans sa voix qui a baissé d'un demi-ton, comme pour une confidence.
— Rosine ? Qui, ça, Rosine ?
Bérengère dévisage avec stupeur ce garçon qui ne

connaît pas Rosine. Voyons ! N'est-ce point pour se fiancer avec elle que son père l'envoie à Rovel ? Mais sans doute ne lui a-t-il point fait part de ses intentions ? Oh ! oh ! il va falloir jouer serré ! pensa la petite, qui prend à cœur de remplacer jusqu'au bout Mlle Edwige.
— Rosine d'Etchebarne est une amie de Mlle de Rovel, déclare-t-elle, importante.
— Ah oui, c'est la pécore dont on célébrait hier les vingt-trois ans.
Il s'est souvenu du nom qu'il a lu, la veille, sur la carte d'invitation adressée à sa tante.
— La pécore ! répète Bérengère, visiblement choquée. Pourquoi la pécore ?
Jean-Claude hausse les épaules.
— Les jeunes filles sont presque toutes des pécores.
— Vous n'aimez pas non plus les jeunes filles ?
Il y a de l'anxiété dans la question. Il se trompe sur les motifs de son trouble et appuie sur elle davantage ce regard magnétique dont il a si souvent expérimenté le pouvoir. Elle ne bronche pas et réplète :
— Pourquoi ?
— Je les trouve dangereuses...
— Dangereuses ! Comment ça ?
— Naturellement ! Avec elles, il faut tout de suite parler mariage, jette-t-il, brutal.
— Mais ce n'est pas indispensable de parler « mariage » ! se récrie-t-elle, sincèrement étonnée.
Elle n'aperçoit point la lueur railleuse qui rétrécit la pupille au fond des yeux changeants, ni ce tic misanthropique, mi-incrédule qui lui tiraille la lèvre supérieure.
— Ah ! Vous croyez ? fait-il, la scrutant.
— Dame ! Il y a tant d'autres sujets de conversation : la danse, la musique, la lecture, le sport, Rosine est très instruite, vous savez. Avec elle vous pourriez discuter sur mille choses diverses. Elle danse toutes les danses modernes, elle joue remarquablement au tennis.
Désarmé par tant d'innocence, il la dévisage et la petite flamme s'avive à ses prunelles.
— Ah ! ça, mais dans quel but me faites-vous un panegyrique aussi flatteur de cette demoiselle ? Depuis que je suis arrivé, on m'en rabat les oreilles ? Hier, c'était ma tante qui me laissait froidement tom-

ber à la station pour aller assister à l'anniversaire de ladite Rosine...
Elle l'interrompt avec vivacité.
— Votre tante, dites-vous, est allée hier soir chez les d'Etchebarne ?
— Certainement.
— Mais vous devez vous tromper ! Je...
— Pas du tout ! Je l'ai vue partir.
— Vous l'avez vue ? Vous ?
— Et comment ! Attifée à la mode de 1880, et cahotée par une invraisemblable patache digne de figurer en bonne place dans un musée rétrospectif. Entre nous, est-ce qu'elle s'habille toujours comme ça ?
— Mais...
— Oh ! vous savez, moi, rectifie-t-il, conciliant, je m'en moque éperdument. J'ai été envoyé ici en service commandé, si je puis dire, et je vous avoue, en confiance, parce que vous me plaisez, mademoiselle Bérengère, et je suis sûr que vous ne voudrez pas me trahir — que je ne cherche qu'un prétexte pour repartir !
— Déjà, repartir ? Vous n'y pensez pas !
— Au contraire ! je ne pense qu'à ça. Oh ! soyez tranquille ! Je trouverai une raison plausible qui ne vexera pas cette bonne Mlle Edwige que vous semblez à la fois craindre et affectionner. Je lui dirai, je ne sais pas... que j'ai des rhumatismes, que le climat est contraire à mon tempérament, que ma santé s'altère.
Elle le guigne, d'un œil malicieux :
— Je vous conseille de trouver autre chose, Mademoiselle croira tout cela difficilement.
Et son regard admiratif qui détaille la haute taille de Jean-Claude et son aspect de beau garçon bien bâti souligne sa pensée.
— Bah ! Je sais très bien mentir. Et puis, entre nous, ma tante ne doit pas être tellement enchantée de l'irruption dans sa vie paisible d'un neveu qu'elle ne connaît pas et qui doit l'épouvanter par avance !
« Au fait, j'y vais de ce pas...
Il salue gentiment, d'un geste désinvolte, le bout des doigts à hauteur de la tempe, et esquisse un demi-tour.

(à suivre)